

2023/15/12/13

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
05/12/2023

Convocation affichée le :
08/12/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de
VANNES le 29/12/2023...
Certifié exécutoire le 29/12/2023
Publié ou notifié le 29/12/2023
A GOURIN, le...29/12/2023

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etai^{ent} présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

13- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DE LA CLÉ DE RÉPARTITION POUR LA PRISE EN CHARGE DU COÛT DU LOGICIEL MÉTIER

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier JVS doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Monsieur le Maire propose de répartir le montant lié à l'utilisation du logiciel métier JVS au prorata du montant du budget réalisé de l'année N-1 pour chaque service.

Le budget « assainissement collectif » participera ainsi au financement annuel du logiciel métier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération N°10 du 17/12/2021 qui prévoit un calcul de la clé de répartition au prorata du montant du budget de l'année en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

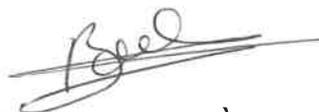
APPROUVE la répartition proposée par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.